

DETTE ET SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE : L'IMPOSSIBLE ÉQUATION



Isabelle Franck

Novembre 2020

Pour que la Terre tourne plus **JUSTE** !

Les mouvements paysans¹ et de nombreuses ONG de solidarité internationale – au nombre desquelles Entraide et Fraternité – promeuvent la souveraineté alimentaire comme une condition indispensable à une prospérité partagée et à l’effectivité du droit à l’alimentation. Promouvoir la souveraineté alimentaire, c’est ramer à contre-courant du modèle agricole, économique et commercial dominant. C’est aussi dénoncer un obstacle majeur au droit des peuples et des communautés à maîtriser ce qu’elles produisent et ce qu’elles mangent : la dette.

Que l’on soit un pays ou une personne, **la situation de surendettement réduit la maîtrise sur l’alimentation²**. La personne surendettée qui est entrée dans une procédure de règlement collectif de dettes perd toute une série de libertés quant à ce qu’elle mange : elle dispose du minimum vital pour payer ses factures régulières (loyer, énergie), sa nourriture, ses vêtements, etc. Le surplus de ses revenus sert à rembourser progressivement ses créanciers. La somme restante, « insaisissable », ne peut être inférieure au Revenu d’intégration sociale³. On devine sans peine que la somme réservée à l’alimentation ne laisse pas un choix énorme. Pour se nourrir, la personne surendettée doit rogner sur la qualité, quand ce n’est pas sur la quantité. Il faut aller au moins cher, dans les magasins discounts, voire dans des épiceries sociales ou des associations qui distribuent des colis alimentaires. Dans ce dernier cas, on se contentera de ce qu’on reçoit et qui peut varier très fort d’une fois à l’autre, ou au contraire être très monotone : quand vous en avez un peu assez de manger des pâtes et des lentilles ou des raviolis industriels, eh bien... vous en mangez encore, parce que c’est ce qu’il y a. Et quand, comme juste avant le confinement de mars 2020, les supermarchés sont dévalisés par une partie de la clientèle des clients peu délicats, les surplus donnés aux banques alimentaires ne suffisent plus pour offrir des colis suffisamment fournis. Manger bio et local, ou simplement choisir soi-même la qualité de sa nourriture, n’est *de facto* pas permis.

Remboursement sous contrainte

On peut donc dire que **la personne surendettée ne bénéficie pas du droit à la souveraineté alimentaire**. Elle n’a pas le choix de ce qu’elle mange, parce que sa situation de surendettement la soumet à des contraintes extérieures destinées à permettre aux créanciers de récupérer leur dû. Ces contraintes sont gérées par le médiateur de dettes, qui perçoit les revenus de la personne et lui verse la partie qui sert à ses dépenses courantes.

Souveraineté alimentaire ?

Selon Via Campesina, mouvement paysan mondial, *la souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l’aide de*

¹ Dont le principal est La Via Campesina, mouvement international de défense de l’agriculture paysanne et des droits des paysans et paysannes. www.viacampesina.org

² Il ne s’agit pas ici de prétendre qu’un surendettement individuel est en tout point comparable à l’endettement des pays du Sud. L’objectif de cette mise en parallèle est de montrer que, dans les deux cas, le système de l’endettement s’oppose à l’autonomie, à la maîtrise de certains choix dans des domaines importants, comme celui de l’alimentation.

³ 958,91€ pour une personne isolée, plus les éventuelles allocations familiales (novembre 2020).

*méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles.*⁴

Pour un pays, c'est un peu pareil. Le médiateur de dettes, c'est le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale - qui d'ailleurs sont également créanciers, donc juges et parties.

Dans les années qui ont suivi leur indépendance, **les pays colonisés ont été encouragés à s'endetter pour 'rattraper leur retard économique'** par rapport aux pays du Nord – qui s'étaient du reste enrichis grâce aux ressources puisées dans leurs colonies... La recette qui leur était proposée (pour ne pas dire imposée) pour entrer dans la valse de l'économie mondiale tout en remboursant leurs dettes ? Exporter leurs matières premières, dont des produits agricoles. Ainsi, **des cultures industrielles de café, cacao, thé, hévéa, palmiers à huile... ont remplacé des cultures vivrières**, chaque pays se spécialisant dans quelques produits, en fonction de son sol et de son climat. Cette spécialisation a de fait réduit la diversité des denrées cultivées et la disponibilité de la nourriture pour les habitants, l'accent étant mis sur l'exportation. Première forme de dépendance, de perte de souveraineté sur l'alimentation.

Transformés en gros vendeurs de cacao, de café ou d'arachide, ces pays sont devenus **dépendants des cours de ces matières premières sur les marchés mondiaux** : les cours grimpent ? Le pays producteur est gagnant. Mais le pays importateur, qui s'est tellement spécialisé qu'il ne produit par exemple plus assez de riz pour toute sa population, se retrouve perdant. Que les cours viennent à s'effondrer à cause d'un aléa climatique ou, surtout, de manœuvres spéculatives, et voilà les pays producteurs obligés de vendre à perte, ce qui ne les aide évidemment pas à rembourser leurs dettes. L'insertion dans le grand marché globalisé n'a pas que des avantages... À tel point qu'au début des années 80, une chute des cours des matières premières sur les marchés mondiaux, combinée à l'augmentation des taux d'intérêt décidée par les États-Unis, piège les pays débiteurs, obligés de s'endetter à nouveau pour rembourser leurs dettes, mais cette fois à un taux élevé... **En 1982, le Mexique dit « stop » et se déclare en cessation de paiement**, bientôt suivi par d'autres pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. **C'est la crise de la dette**⁵.

Exiger le remboursement à tout prix

Mais pas question pour les créanciers – en grande partie des banques privées – d'en rester là. Pour que les pays débiteurs soient à nouveau en mesure de rembourser leurs dettes, des réformes économiques connues sous le nom **Plans d'ajustement structurel**⁶ leur sont imposées, en échange de nouveaux prêts servant à rembourser les précédents, ou d'échelonnements de paiement (vous payez moins par an mais pendant plus longtemps). On

⁴ La souveraineté alimentaire pour l'Afrique: un défi à portée de main, Via Campesina, janvier 2008, p.2. Lien raccourci : <https://miniurl.be/r-3fpd>

⁵ Voir l'analyse d'E&F « Pourquoi Banque mondiale et agroécologie ne font pas bon ménage », 2019 <https://www.entraide.be/pourquoi-banque-mondiale-et-agroecologie-ne-font-pas-menage>

⁶ Rebaptisés, dans les années 90, « DSCRП » (Documents stratégiques pour la croissance et la réduction de la pauvreté).

retrouve ici le parallèle avec le règlement collectif des dettes : un paiement minimum est assuré au créancier, même si la durée de remboursement s'allonge ; en échange, plus de risque d'être réveillé un beau matin par un huissier de justice. Mais cette garantie est assortie de contraintes, puisque le débiteur ne peut plus disposer librement de ses revenus.

Les pays du Sud doivent quant à eux se soumettre aux Plans d'ajustement structurels gérés par le FMI et la Banque mondiale. Si leurs revenus ne leur sont pas directement retirés puis partiellement rendus, comme pour une personne en règlement collectif de dettes, **les pays débiteurs doivent se plier à des règles strictes, toutes issues de la théorie néolibérale.** Au menu des plans d'ajustement structurel, on retrouve toujours la libéralisation et la privatisation des services publics, la suppression des taxes à l'importation, l'ouverture aux investissements étrangers pour exploiter et exporter les ressources naturelles et agricoles, favorisant ainsi les accaparements de terres. Bref : **réduire les prérogatives de l'État à la portion congrue et laisser faire la main invisible (et magique !) du Marché**, qui va - c'est promis - assurer des rentrées financières aux pays qui vont ainsi pouvoir rembourser leur dette et accéder – enfin – à la prospérité.

Impossible souveraineté alimentaire

On connaît les conséquences terribles de ces mesures sur la santé, l'accès à l'eau et à l'énergie : tous ces secteurs, qui touchent pourtant aux droits humains fondamentaux, sont vendus au privé, le plus souvent à des entreprises transnationales dont la raison d'être est d'engranger un maximum de profits en s'encombrant du moins de contraintes possible. En matière d'alimentation, les effets ne sont pas moins graves et rendent impossible toute souveraineté – et même souvent toute sécurité – alimentaire⁷. **La spécialisation dans quelques cultures d'exportation a rendu la plupart des pays du Sud dépendants des importations pour nourrir leur population.** L'abaissement des barrières douanières était censé permettre l'importation à bas prix des denrées manquantes. Mais le marché local, dont les producteurs ne sont pas subsidiés par les pouvoirs publics – c'est interdit par les Plans d'ajustement structurel – est alors envahi de produits importés venus de pays européens ou nord-américains qui, eux, subsidient généreusement leur agriculture ! Impossible, donc, pour le petit paysan, de s'aligner sur les prix internationaux.

Le riz d'Haïti

Un exemple frappant : celui d'Haïti. Jusque dans les années 80, le pays produisait assez de riz pour nourrir sa population. Une fois les tarifs douaniers réduits comme peau de chagrin en vertu des Plans d'ajustement structurel, le riz étranger – principalement en provenance des États-Unis et fortement subsidié - a déboulé sur le marché local, à un prix que les paysans ne pouvaient pas concurrencer. Ruinés, des milliers de paysans ont abandonné la campagne pour chercher du travail en ville, gonflant les bidonvilles de Port-au-Prince et faisant exploser la pauvreté. De plus, le prix du riz – denrée de base dans ce pays – fluctuant

⁷ La sécurité alimentaire est définie comme « l'accès pour tout le monde et à tout moment à une nourriture en suffisance afin de mener une vie active et saine. » Source : FAO. Lien raccourci : <https://miniurl.be/r-3gg4>

au gré des caprices des marchés financiers, une augmentation du prix de 50%, comme cela s'est passé en 2008, rend cet aliment inaccessible à la majorité de la population⁸.

Il n'est dès lors pas étonnant que la majorité des pauvres dans le monde soit constituée de paysans. On le voit : **la dette est un véritable système** qui permet d'imposer un modèle économique, agricole et commercial favorable aux entreprises des pays du nord, mortifère pour les pays du sud et destructeur pour la nature. **La dette est donc l'un des principaux obstacles à la souveraineté alimentaire** : elle prive *de facto* les pays endettés du droit de définir leur propre politique agricole ; elle détruit la petite paysannerie et rend la population dépendante des importations, voire de l'aide alimentaire internationale.

Pourtant, les combats des mouvements paysans et des ONG ne sont pas vains : des organisations et communautés locales sont soutenues dans leurs efforts pour développer une agriculture écologique et rémunératrice, pourvoyeuse de produits sains, variés et locaux. Au nord comme au sud, des mouvements et associations mènent un plaidoyer à la fois pour l'annulation de cette dette injuste et meurtrière et pour le développement de pratiques agroécologiques. Ces deux combats sont indissociables et indispensables pour permettre aux populations de retrouver la maîtrise de leur alimentation et de se libérer du joug imposé par les pays du Nord. **Ici ou là-bas, la dette, quand elle fait obstacle aux droits humains fondamentaux, doit être abolie.**

⁸ Source : Pourquoi Banque mondiale et agroécologie ne font pas bon ménage ?, Renaud Vivien, Entraide et Fraternité. Lien raccourci : <https://miniurl.be/r-3gg6>